

La Ferrière-en-Parthenay : réaménagement du cimetière

Par RÉDACTION

Publié le 27/11/2024 à 17:59, mis à jour le 27/11/2024 à 17:59

Lors du conseil municipal de La Ferrière-en-Parthenay, qui s'est tenu le 18 novembre 2024, autour du maire, Guillaume Clément, le réaménagement du cimetière et sa requalification ont été évoqués.

« La commune, après s'être engagée dans la reprise administrative de 170 sépultures en état d'abandon, a procédé à leur reprise physique, a expliqué le maire. S'en est suivi le travail avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), sur la définition du projet de requalification puis le recrutement d'un bureau d'études paysagiste concepteur. »

La commune souhaite procéder au réaménagement du cimetière. « L'aménagement comprendra : une mise en accessibilité de l'allée principale et l'enherbement de l'ensemble des autres allées, la création d'un espace de rassemblement pour les cérémonies, des plantations pour structurer les espaces, la mise en scène des monuments funéraires anciens récupérés afin de constituer un jardin de mémoire. »

Le maire a précisé que ces travaux sont éligibles à la DETR, au titre du programme « Aménager et entretenir les équipements du patrimoine communal » et « Construire ou réhabiliter les édifices communaux ». Le taux prévisionnel de la subvention applicable se situe entre 20 % et 40 % de la dépense.

Les élus ont choisi de déposer un dossier, d'un coût global (avec option rue de la Gare) de 178.021 €. Avec, en prévision de subventions, le Souvenir français : 500 € (0,3 %), la DETR : 71.200 € (40 %) et un autofinancement de 106.321 € (59,7 %).